

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2021

---

**DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 12

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La quatorzième semaine de grossesse correspond à une étape importante du développement de l'enfant à naître ; le poids de l'enfant tourne autour des 100g. Il mesure en moyenne 14cm. Ses différents membres, jambes et bras, sont perceptibles. C'est généralement la période à laquelle une employée indique à son employeur qu'elle est enceinte. Nier qu'il s'agit d'un enfant est irresponsable. Un avortement à cette date avancée constitue la mise à son terme d'une vie à naître. Il pourra d'ailleurs constituer un grave traumatisme pour la mère.